

6.3 Le parcours citoyen 2018-2019 :

« Cette année, je m'engage ! »

Le parcours citoyen couvre l'ensemble de la scolarité de l'élève, il se décline selon différentes modalités : l'Enseignement Moral et Civique (EMC), l'Education aux Médias et à l'Information (EMI), l'Education au Développement Durable (EDD), l'enseignement de Défense et le devoir de Mémoire, et la participation à la Vie Sociale de l'Etablissement et de son Environnement (VSE).

Le fil conducteur départemental pour l'année scolaire 2018-2019, commun à l'ensemble des parcours, sera « Cette année, je m'engage ! ».

Des outils de construction et de suivi du parcours citoyen, à destination des personnels enseignants du 1^{er} et du 2^d degrés, ont été produits au niveau du département, en cohérence avec le pilotage académique, et sont disponibles sur le site départemental.

Un parcours dans la classe, de l'école au lycée...

Le parcours citoyen départemental mis en place depuis la rentrée 2016 permet de donner sens et d'organiser les quatre parcours éducatifs (Citoyen, PEAC, Avenir, de santé) qui structurent les apprentissages des élèves. Le thème annuel vise à fédérer les équipes sur l'ensemble du territoire.

Cette année, les équipes pédagogiques et éducatives sont invitées à se fédérer autour de l'engagement.

L'engagement est lié à une décision volontaire de participation à un projet, à une action, ou autre, s'inscrivant dans le temps. L'engagement peut se faire à travers un projet personnel ou collectif, qui sert alors de support, l'engagement dans un projet vise la construction de la personne qui s'implique. Le projet peut être personnel. Il doit permettre l'épanouissement de la personne, de l'élève, par la réalisation d'un projet, la participation à une formation, l'obtention d'une qualification. Dans le cas d'un projet collectif, l'ambition est d'aller vers un mieux vivre ensemble, au service des autres.

Le thème « Cette année, je m'engage ! » trouve toute sa place dans le parcours citoyen des élèves comme « fil rouge » de l'année scolaire, et permet l'acquisition de connaissances citoyennes et le développement des compétences morales et civiques. Il peut être mené en lien avec d'autres actions éducatives (journées fédératrices, commémoratives, semaines thématiques...) et en interdisciplinarité, avec un autre parcours par exemple. Les projets interdegrés entre le collège et les écoles et le lycée de secteur sont encouragés.

... qui s'appuie sur des partenaires engagés.

Les écoles et établissements du département des Deux-Sèvres bénéficient de nombreux partenariats visant la promotion de la citoyenneté dont le partenariat avec l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) qui valorise l'engagement des équipes et des élèves.

Partenaires

- Préfecture
- Association des maires honoraires
- ANMONM 79
- Conseil départemental
- Ligue de l'enseignement USEP/OCCE/CLEMI
- Trinôme académique / Délégation Militaire Départementale / SDIS
- Associations liées au devoir de mémoire
- Mémorial de la Shoah

Contact

Béatrice JOZEAU,
Conseillère
pédagogique
départementale